



CONSULAT GENERAL DU PORTUGAL A BORDEAUX
11, rue Henri Rödel - 33000 BORDEAUX
Email: consulado.bordeus@mne.pt

Obtention de la nationalité portugaise par mariage

Pour effectuer une demande de nationalité portugaise vous devez présenter les documents suivants:

- Documents d'identifications en cours de validité
- Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de six mois.
- Extrait de casier judiciaire français et du pays d'origine et/ou du pays où vous avez résidé.
- Preuves matérielles de lien avec la communauté portugaise et le Portugal. Par exemple: documents attestant d'avoir vécu où de résider actuellement au Portugal, d'avoir travaillé ou de travailler actuellement au Portugal, de déplacement fréquent au Portugal ou encore d'être membre d'une association Portugaise à l'étranger.

Les ressortissants de pays hors de l'Union Européen doivent apporter les documents légalisés, soit par apostille ou par le Consulat du Portugal du pays d'origine.

Les frais de dossier sont de 250€+50€ € (trois-cent euros).

Une fois les documents réunis vous devez prendre rendez-vous auprès du consulat pour déposer votre dossier.

Important: Il est obligatoire de **prendre rendez-vous sur le site du Consulat** (bordeus.consuladoportugal.mne.pt) au préalable

Pour tout complément d'information veuillez prendre contact avec le Consulat via l'email suivant: consulado.bordeus@mne.pt